

CHARVES LE 21/09/2019
ELISE ET HENRI LELIOUX
PROPRIETAIRES À CHARVES

Objet: Modification n° 2 du plan local d'urbanisme// conservation tracé ER14

A l'attention de Madame Liliane Pesquet-Urvoas commissaire enquêteur

Élise et Henri Lelioux, propriétaires à Charves de trois bâtiments assis sur plusieurs parcelles dont, entre autres, les parcelles 212, 101, 194, 196 et 195, demandent à ce que l'emplacement ER14 soit conservé et ce pour les motifs suivants :

- 1) Le tracé ER 14 est le seul accès naturel plat, déjà existant. Il s'agit d'un chemin communal, chemin dit de Charves.
- 2) Suite à la destruction en décembre 2016 du bâtiment situé sur la parcelle 211, ce chemin pourrait être facilement élargi.
- 3) Ce passage permettrait un accès facile à nos trois bâtiments:
 - Au bâtiment assis sur la parcelle 195, actuellement habité et desservirait directement notre maison.
 - De plus, nous venons d'initier le projet de sauvegarde et restauration du bâtiment situé sur la parcelle 212 avec l'architecte Mme Fromaget et cet accès nous permettra d'accéder directement à ce bâtiment tout en préservant l'espace sud du bâtiment.

Pour toutes ces raisons ci-dessus énumérées, nous vous demandons de conserver l' ER 14.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Élise et Henri Lelioux

